

*Présents : C. BONNAT, A. CAILLOT, V. FRICONNET, R. DANIEL, Y. CHERBEIX, E. GOURLAOUEN, A. DANIEL, E. ROULAUD, M.L JACQUEMENT, P. MEYNARD, M. AUBRUN, G. JACQUEMENT.*

*Absents excusés : R. GUINEBERT (procuration à Pascal MEYNARD)*

*Absente : L. LAVAUD*

*Secrétaire de séance : E. ROULAUD*

\*\*\*\*\*

Ouverture de la séance à 19 h 09

**1) Approbation du compte rendu de la réunion du 31/07/2025**

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**2) Travaux d'assainissement en domaine public (chemins de la Reille et des Serves) et mise aux normes des branchements en domaine privé : \* choix de l'entreprise et signature du marché de travaux, \* détermination des participations des propriétaires concernés par les mises aux normes, selon le tableau ci-joint :**

Une seule entreprise a répondu à l'appel d'offres et se situe en dessous de l'estimation du Bureau d'études. Accord du Conseil pour autoriser le Maire à signer ce marché de travaux avec la Société CMC TP pour un montant total de **121 541,30 € H.T.**

Concernant la détermination des participations des propriétaires concernés, le Maire propose au Conseil de différer ce sujet et d'en reparler lorsque le montant exact des subventions sera connu.

**3) Mise à disposition du Local Associatif Communal à l'ACCA : signature d'un bail notarié et d'une convention de participation avec la Commune,**

Il était envisagé de passer un bail emphytéotique avec l'A.C.C.A. au préalable, mais cela n'est pas possible selon les directives de la Préfecture.

Il faut prendre des renseignements, afin que ce bail soit régularisé dans un cadre légal entre l'A.C.C.A. et la Commune, afin d'éviter les problèmes dans le futur, notamment lors des changements de municipalité. Concernant la convention de participation, celle-ci va être établie par la secrétaire de Mairie, afin d'acter la somme qui sera versée par l'ACCA, à savoir **30 000 €**, comme mentionné dans le plan de financement de cette opération, soit 22 % du montant réel de ces travaux, qui s'élève à **136 592 € H.T.** Accord du Conseil pour autoriser le Maire à signer cette convention.

**4) Projet d'aliénation d'une partie d'un chemin rural au Grand-Puyconnieux : résultat de l'enquête publique,**

Présentation du résultat de l'enquête publique par Alain CAILLOT.

Aucune décision ne peut être prise pour l'instant. En effet, il est nécessaire d'écrire aux deux propriétaires riverains pour savoir s'ils souhaitent acquérir chacun une moitié de ce chemin, en application de l'article 161-10 du code rural et de la pêche maritime.

Le Conseil se prononcera sur cette vente, en fonction des réponses des propriétaires.

**5) Demande de bornage de deux chemins ruraux au Grand-Puyconnieux : lettre et plan ci-joints, Une demande de bornage de deux chemins qui semblent être communaux, même s'ils n'ont pas de numéro, a été faite par Madame VERGNOLLE Marie-Solange.**

Alain CAILLOT précise que les chemins figurant sur le plan cadastral et qui portent un numéro, ne sont numérotés que lorsqu'ils ont été rectifiés ou modifiés à un moment ou à un autre. Les chemins communaux n'ont, en règle générale, pas de numéro sur le plan cadastral.

Le Maire précise que la Commune ne procédera en aucun cas, à un bornage de ces chemins, pas plus que des autres chemins communaux d'ailleurs.

Un courrier sera envoyé à la personne qui entrave régulièrement ce chemin avec un véhicule pour lui signifier qu'elle doit laisser ce chemin libre d'accès.

**6) Diminution du temps de travail d'un agent : suite de la réunion du 31/07/2025,**

Lors du précédent Conseil, il a été décidé de ne pas diminuer le temps de travail de Madame GARREAU.

Aussi, le Maire donne lecture d'une nouvelle lettre de cet agent, qui accepte soit de faire du télétravail soit, éventuellement, de venir à la mairie les samedis matin pour effectuer ses heures et, ainsi, ne pas être en relation avec la secrétaire de mairie.

Madame GUYONNAUD demande à prendre la parole pour rendre compte de son appel auprès du Centre de Gestion concernant le télétravail. Le Centre de Gestion confirme que le télétravail peut être mis en place au sein de la Collectivité, mais il est obligatoire de détailler les tâches qui seront accomplies en télétravail par tel ou tel agent. Dans le cas de Mme GARREAU, cela s'avère plutôt difficile, car les tâches accomplies antérieurement en Mairie les mercredis après-midi jusqu'en Octobre 2024, portaient sur la saisie des factures de fonctionnement, ainsi que sur l'enregistrement des demandes de Certificats d'Urbanisme informatifs et la rédaction des arrêtés correspondants, tâches effectuées sur les logiciels de comptabilité et du cadastre, qui ne peuvent être transférés au domicile de l'agent.

Aussi, le Maire indique au Conseil, qu'il va proposer à Mme GARREAU de venir travailler les samedis matin, à raison de 3 heures et de 4 samedis par mois, soit 12 heures sur 10 mois calqués sur l'année scolaire. Accord du Conseil.

**7) Participation de la Collectivité à la Protection Sociale Complémentaire Santé, à compter du 01/01/2026** : présentation des propositions et détermination du montant de la participation,

Madame GUYONNAUD présente les propositions qui ont été faites par la MNT et GROUPAMA et remises à chacun des agents, afin de savoir auprès de quelle mutuelle ils souhaitent adhérer.

Accord du Conseil pour que la Commune participe à hauteur de 15 € minimum, lorsque les agents auront fait leur choix.

**8) Demande d'aide financière d'un particulier pour le règlement d'une caution,**

La Commune n'ayant plus de CCAS, la demande devra être faite auprès du CIAS.

**9) Soutien au Projet Alimentaire Territorial du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin** selon la délibération en PJ,

Après présentation du projet, le Conseil apporte son soutien à ce projet.

**10) Participation à l'opération d'aides aux façades en partenariat avec la Communauté de Communes** : projet de délibération en PJ,

Cette opération étant limitée à 15 000 € sur la totalité du territoire intercommunal, elle ne concernera que très peu de projets. Le périmètre de l'opération s'étend aux habitations situées principalement aux alentours de l'église. Le taux d'aide s'élève à 40 %, soit 20 % émanant de la Cmne et 20 % de la Cté de Cmnes. Accord du Conseil pour mettre en place ce dispositif.

**11) Noël des personnes âgées** : renouvellement ou non des bons d'achats,

Accord du conseil pour le renouvellement du principe des bons d'achats avec une participation à hauteur de 20 €/personne. La remise de ces bons s'effectuera le samedi 13/12 à partir de 14 heures dans la Salle Polyvalente, Espace Vire-Vent.

**12) Virement de crédits sur le Budget Assainissement** :

Il s'agit d'une régularisation du FCTVA perçu en 2023 et 2024 et concernant les dépenses relatives à la collecte des eaux pluviales, qui ont été affectées, à tort, au Budget Assainissement pour un montant total de 80 109,72 € TTC, soit **13 141,20 € de FCTVA**. Il est donc nécessaire de reverser ce montant sur le Budget Communal. Accord du conseil pour effectuer ce virement de crédits à l'article 10222.

**13) Questions diverses** :

1°) Réparation du portail et de l'interphone de l'école :

Amélie DANIEL demande à ce que le portail électrique, ainsi que l'interphone de l'école soient réparés. Lors de la visite de l'Inspecteur d'Académie, celui-ci a fait remarquer que le matériel était défectueux. Une porte menace également la sécurité des enfants et devra être réparée.

Un lavabo, ainsi qu'une porte de placard posent également problème.

2°) Courrier de Mme MERY :

Cette dernière n'est pas contente de la proposition de déplacement du manège dans la cour de l'école à l'occasion de la Journée de la Châtaigne. Elle confirme que le manège, qui a toujours été installé sur le

parking de la Mairie, depuis 49 ans, ainsi que les autres stands dont ils sont propriétaires, ne seront pas installés cette année.

Alain CAILLOT prend alors la parole pour confirmer que ces personnes ont toujours payé leur participation à cette manifestation. Ceci pour mettre fin à la polémique, qui circule et selon laquelle ils ne payaient pas leur emplacement.

3°) Opération « Villages Etoilés » :

Eric ROULAUD informe le Conseil que, suite au dépôt d'un nouveau dossier, la Commune s'est vue attribuer une troisième étoile par l'allongement de la coupure d'éclairage nocturne et le remplacement de l'éclairage existant par des lampes LED dans le Bourg.

Signature du tableau de présence à la séance du Conseil le 31 juillet 2025.


L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 02.

Le secrétaire de séance,



E. ROULAUD

Le Maire,



C. BONNAT